AMBASSADE DE FRANCE
Haute Représentation de la République française
au Gabon et à Sao Tomé et Principe

Appel à projets PISCCA 2018

Contribuer au renforcement et à la structuration de la société civile gabonaise

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France appuie les organisations de la société civile gabonaise depuis 1994.

Le programme « Projets Innovants des Sociétés Civiles et Coalition d'Acteurs » (PISCCA) remplace le Fonds Social de Développement et constitue un outil unique au service du financement de projets de développement.

Le montant de l'enveloppe globale dédiée au financement de projets de développement au titre de l'année 2018 est de 215 000 €.

I. Qui peut proposer un projet ?

L'appel à projets est principalement ouvert aux acteurs de la société civile gabonaise, soit :

- des associations ;
- des fédérations ou groupements associatifs ;
- des coopératives ;
- des Groupements d'Intérêt Economique ;

Dans la limite de 20% de l'enveloppe globale disponible, le présent appel à projets est également ouvert à :

- des collectivités locales décentralisées (communes, départements) ;

II. Comment et quand présenter son projet ?

Les acteurs de la société civile gabonaise désireux de proposer un projet pour l'octroi d'un financement doivent obligatoirement remplir la fiche projet et la fiche budget.

Il est également possible, en fonction de la nature de votre projet, de remplir d'autres documents téléchargeables afin, par exemple, de prouver la fiabilité financière et la pérennité économique de votre démarche.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet de l'ambassade de France au Gabon.

Chaque demandeur est vivement invité à s'inscrire sur le site internet dédié aux acteurs de la société civile gabonaise :

Chaque demande est donc composée de :

- La fiche projet dûment remplie
- La fiche budget dûment remplie
- Tout autre document permettant de compléter la demande de subvention visant, par exemple, à prouver la fiabilité financière et la pérennité économique du projet présenté.

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur les sites internet suivant

En complément aux fiches relatives au contenu du projet chaque demande est accompagnée :

Pour les acteurs de la société civile gabonaise :

- Des statuts de l'association signés
- Du récépissé de déclaration provisoire ou définitif
- Du PV de la dernière assemblée générale de l'association donnant composition du bureau
- D'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de l'association

Pour les collectivités locales décentralisées :

Vos demandes complètes doivent être reçues au sein du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France avant le **Vendredi 11 Mai 2018 à 18h00** par courriel ou voie postale :

Voie postale :
Service de Coopération et d'Action Culturelle
Ambassade de France au Gabon
185, rue du pont Pirah
Libreville

Courriel :
antonin.raoust@diplomatie.gouv.fr

Le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France, après avoir étudié la validité de chaque demande organise un comité de sélection sous la présidence de Monsieur l'Ambassadeur de France. Ce comité après étude des projets recevables décide de l'octroi d'un financement.

Les structures qui recevront une subvention recevront un guide pratique et bénéficieront d'une journée de formation.

III. Que faut-il prendre en compte pour la rédaction de votre projet ?

Les fonds disponibles dans le cadre du PISCCA ont vocation à appuyer la mise en œuvre de projets de développement de petite et moyenne importance suivant trois axes prioritaires et prenant en compte deux thématiques transversales. 80% du montant de chaque subvention sollicitée est orientée vers des investissements incorporels soit des investissements permettant d'avoir recours à des partenaires français et du monde francophone afin de tisser des partenariats durables, conduire des audits, des formations ou séminaires mais aussi réaliser des études, acquérir des méthodes. 20% du montant de chaque subvention a vocation à permettre des investissements corporels pour l'achat de fournitures et équipements.

Les constructions et réhabilitations immobilières ainsi que l'achat de véhicules sont exclus de la subvention mais peuvent, bien entendu, être pris en charge par un co-financeur dans le cadre du projet déposé.

Le PISCCA tâchera d'intervenir largement en province, tout en prenant en compte l'importance démographique de Libreville.

III.1. Remarques générales

- Le porteur de projet est légalement constitué
- l'opération est un projet : elle constitue une opération cohérente définie dans le temps. Elle vise des objectifs précis en vue d'obtenir des résultats clairement identifiables et mesurables ;
- le montant de la subvention sollicitée au titre du PISCCA doit être supérieur à 5,25 millions FCFA et inférieur à 25 millions FCFA. La moyenne des financements est autour de 11,5 millions FCFA;
- la participation des porteurs des projets est de 10% minimum du montant total du projet ; Des cofinancements des secteurs publics et privés sont souhaités ;
- la durée du projet est comprise entre 6 mois et 18 mois ;
- La dynamique est réelle au niveau du groupe porteur ;
- La faisabilité technique est vérifiée ;
- La viabilité de l'organisation est assurée pour la gestion et l'entretien de l'investissement ;
- La viabilité économique de la démarche est, selon la nature du projet proposé (AGR…), démontrée ;

Ne peuvent en aucun cas être financés :

- les opérations de prestige ou de simple opportunité soit des actions ponctuelles sans impacts dans le domaine du développement ou qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de politiques nationales structurantes : Ainsi, par exemple, les projets consistant uniquement en des actions de plaidoyer et de lobbying ne sont pas éligibles. De même les demandes de bourse relèvent d'un autre mécanisme de financement, etc… ;
- le fonctionnement courant des groupes porteurs (salaires, loyer, électricité…) ;
- les actions humanitaires et d'urgence ;

III.2. Axes prioritaires

Le PISCCA s'attachera à financer des projets portés par la société civile gabonaise autour de :

- Les droits fondamentaux des femmes et des enfants,
- L'insertion socio-économique de la jeunesse et développement local,
- La mise en réseau des acteurs de la société civile et le renforcement de leurs capacités.

1. Droits fondamentaux des femmes et des enfants (40%)

La question des Droits des femmes et des enfants est une problématique fondamentale au Gabon. Les facteurs de fragilités sont nombreux : violences basées sur le Genre, fécondité précoce, déscolarisation, illettrisme, Maladie Sexuellement Transmissibles, dépendance économique au sein du foyer… Les projets déposés au titre du PISCCA doivent participer à réduire les inégalités hommes/femmes. Pour ce faire, chaque porteur de projet sera invité à préciser l'impact de sa démarche sur le genre et en rendre compte.

Concrètement le poste appuiera :

- Les projets s'attachant à diminuer les Violences Basées sur le Genre (VBG),
- Les projets de lutte contre l'illettrisme à l'attention de jeunes filles déscolarisées et sans emploi,
- Les projets de prévention sur les Maladies Sexuellement Transmissibles, dans la promotion des moyens de contraception et dans l'accès à un suivi et un accompagnement des jeunes filles mères.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux structures travaillant auprès et/ou pour les enfants abandonnés. En effet, cette population est particulièrement vulnérable, tant en termes juridiques que sociaux.

2. Insertion économique de la jeunesse & développement local (20%)

L'insertion professionnelle de la jeunesse au sein de la société gabonaise constitue un enjeu si l'on considère le taux de chômage très élevé des jeunes, en particulier des jeunes femmes.

Dans le domaine économique
Seront favorisées les projets générateurs de revenus, en lien avec les politiques nationales en vigueur et en coordination avec les programmes des différents partenaires techniques et financiers.

Les projets sélectionnés favoriseront le recours à l'expertise locale, française et du monde francophone, afin de permettre :

- Le développement d'activités secondaires génératrices de revenus, en appui aux besoins courants de l'activité principale des OSC impliquées sur les secteurs sociaux non marchands.
- L'accès aux technologies de l'information et de la communication afin de faciliter le recueil de données fiables, le suivi et le développement des AGR, la valorisation des actions des OSC.
- L'accompagnement des groupements féminins œuvrant dans des secteurs productifs.

Les investissements corporels, dans la limite de 20% des projets financés, pourront accompagner l'amorçage des AGR développées et la structuration des activités des OSC bénéficiaires.

Développement des activités culturelles et sportives
Une attention sera portée au développement d'activités culturelles et sportives, encore peu développées tant en milieu urbain que rural. Seront particulièrement soutenus les projets de formation, au sein de projets financièrement viables. L'Institut Français du Gabon sera sollicité pour les projets culturels (expertise, économies d'échelle, réseau de partenaires).

Partenariats autour de la jeunesse
Dans la perspective où 20% de l'enveloppe PISCCA peut être octroyée à l'attention de projets portés par des services de l'Etat ou des établissements publics du pays partenaire, les communes et départements du Gabon, collectivités locales décentralisées, pourront être soutenues pour l'élaboration d'outils de développement local tournés vers la jeunesse dans les domaines de l'économie, de la culture et du sport.

3. Regroupement & mise en réseau (40%)

Les dynamiques de structuration et de renforcement des capacités de la société civile gabonaise seront soutenues, particulièrement celles s'attachant à pérenniser ou constituer des réseaux de compétences. Une attention particulière sera portée aux capacités d'appui conseil des têtes de réseaux (formations, études thématiques).

L'expertise associative française pourra à cette fin être mobilisée (plateforme *coordination sud, GRET, etc.).*

III.3. Thématiques transversales

- La question du **genre** est au centre de ce projet. Seront soutenues les dynamiques d'insertion socio-économique des jeunes filles, la promotion de l'égalité des droits, la lutte contre les violences basées sur le genre et l'émergence de responsables féminines au sein des groupements associatifs.

- Le recours aux **technologies de l'information et de la communication** sera appuyé dans l'ensemble des projets financés afin de permettre aux OSC partenaires de disposer d'outils numériques permettant de structurer leurs activités. Cet appui sera étendu à la connaissance voire l'acquisition d'applications spécifiques développées au Gabon, en France et en Afrique francophone dans les domaines du développement.

IV. Sélection et mise en œuvre

Un travail préalable d'analyse des offres reçues avant le vendredi 25 Mai 2018 à 18h00 sera effectué par l'attaché de coopération *«Gouvernance et développement »* afin de s'assurer de la bonne recevabilité de chaque projet selon les critères de sélection détaillés ci-dessous.
Suite à ce travail d'analyse, le projet sera soumis à un comité de sélection, instance d'octroi des financements PISCCA.

IV.1. Composition du Comité de sélection

Membres permanents du comité de sélection
- L'Ambassadeur (rice), Président(e)
- Le (la) Conseiller(e) de Coopération et d'Action Culturelle, Vice-Président
- Un(e) représentant(e) de la Délégation de l'Union Européenne (DUE)
- Un(e) représentant(e) de l'AFD
- Un(e) représentant(e) de la société civile gabonaise
- Un(e) représentant(e) du Ministère de l'intérieur, de la sécurité publique et de l'hygiène publique, chargé de la décentralisation et du développement local.

Membres invités en fonction de la thématique abordée
- Un(e) personne représentant une entreprise ou un partenaire technique et financier impliqué financièrement (cofinancement) dans le cadre du projet financé
- Un(e) personne représentant un ministère impliqué par la thématique abordée par le projet
- Un(e) personne représentant une collectivité sur laquelle se tiendrait le projet

Le secrétariat de la séance
- L'Attaché de coopération gouvernance & développement

IV.2. Critères de sélection

Outre la qualité du projet proposé, le comité de sélection sera attentif à un certain nombre de critères :

Critères d'éligibilité
- Nature du demandeur (statuts, récépissé de déclaration…)
- Cohérence avec les trois axes prioritaires d'intervention du PISCCA
- Prise en compte des thématiques transversales
- Cohérence du projet en lien avec le cadre fixé par les politiques nationales du Gabon
- Prolongements attendus afin d'évaluer les possibilités d'appuis par d'autres partenaires une fois le projet achevé
- Cohérence / équilibre du budget proposé (ce budget notamment devrait être construit et appuyé sur la base de factures pro-forma)

Critères de mise en œuvre
- Capacité à rendre compte dans les formats attendus
- Capacité d'élaborer et suivre les indicateurs de suivi-évaluation fixés dans le cadre de l'élaboration du projet

Critères de pérennité / durabilité

- Viabilité économique / autonomie financière (critères adaptés à la nature du projet : plan d'affaires simplifié pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR), plan de trésorerie et de rentabilité pour tout projet comprenant des investissements mobiliers)
- Organisation / gouvernance

IV.3. Contractualisation

Après validation du projet par le comité de sélection, les porteurs du projet et le Service de Coopération et d'Action culturelle signent un protocole de financement, qui détaille, avec l'appui d'annexes, le contenu du projet et du budget.

Les délais d'exécution des projets présentés ne devront pas excéder 18 mois. Le versement de la subvention s'effectuera en deux tranches :

- La première tranche (60% du montant total de la subvention octroyée) sera mise à disposition du bénéficiaire dès signature du protocole de financement.
- La deuxième tranche (40% du montant total de la subvention octroyée) sera versée sur présentation d'un rapport technique et financier intermédiaire justifiant l'usage d'au moins 70% des fonds versés au titre de la première tranche.

L'usage de la ligne *« divers et imprévus »* fera l'objet d'une demande justifiée par courrier de la part du bénéficiaire. Cette demande sera étudiée avant de faire l'objet soit d'un accord par écrit soit d'une demande de révision / modification.

Chaque projet sera clos par la signature d'un protocole spécifique impliquant l'ensemble des parties engagées après présentation d'un rapport technique et financier final.

IV.4. Accompagnement

- **Mise à disposition d'une boite à outils au contenu adaptable à la nature de chaque projet**
  Chaque projet sera renforcé à l'aide d'une boite à outils comprenant, au-delà de la fiche projet, les supports suivants : organigramme, plan de formation, fiche budget, plan de trésorerie et de rentabilité, chronogramme de réalisation, critères de suivi-évaluation. Cette boite à outil présentée lors du forum des associations tenue les 11 & 12 mai 2017 à l'Institut Français du Gabon est disponible sur le site www.asso-gabon.org

- **Formation**
  Une session de formation sera organisée dès signature des protocoles de financement. Cette session permettra de souligner les rendus attendus pour la réalisation de comptes rendus intermédiaires et finaux. Outre ce point, seront rappelées les procédures en matière de rédaction d'un cahier des charges, de conduite d'appels d'offres.

- **Suivi**
  Le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France effectuera un suivi terrain régulier afin de s'assurer de la bonne réalisation des projets financés et se tiendra à la disposition des partenaires ayant reçu une subvention pour toute demande.

V. Contacts

Pour toute demande d'information vous pouvez contacter :

Antonin RAOUST
Attaché de coopération « Gouvernance et Développement »
Service de coopération et d'action culturelle
Ambassade de France
185 rue du pont Pirah
Libreville
tel. : (241) 01.79.70.40 / (241) 02.37.54.56
antonin.raoust@diplomatie.gouv.fr

Anais NOLL MBINA
Chargée de mission « société civile, gouvernance, universitaire »
Service de coopération et d'action culturelle
Ambassade de France
185 rue du pont Pirah
Libreville
tel. : (241) 01.79.70.43 / (241) 05.54.16.40
anais.noll-mbina@diplomatie.gouv.fr